

le républicain du coin

Lettre trimestrielle d'information publiée par l'Adfe - BP 1526 L-1015 Luxembourg

Site internet : <http://RdC.IFrance.com/> Courrier électronique : Adfe_Lux@hotmail.com

Editorial

“*Mir wëllen bleiwen wat mir sin*” (nous voulons rester ce que nous sommes) est la devise de nos amis luxembourgeois. Elle exprimait à l'origine le sentiment national d'un nouveau pays indépendant et manifeste depuis la volonté légitime d'un peuple de conserver son identité.

Notre pays d'accueil a longtemps été sous la domination de ses puissants voisins : la France, la Prusse, et le Royaume des Pays-bas. Ce n'est qu'en 1839 que le Grand-Duché de Luxembourg est devenu un état indépendant après avoir été amputé de portions importantes de son territoire. A l'époque, il vivait dans la misère et le Luxembourg était un pays d'émigration. Aujourd'hui, le Grand-Duché est l'un des pays les plus prospères de la Communauté européenne. C'est aussi celui qui accueille la proportion la plus forte d'étrangers :

- plus de 37 % de la population qui réside au Grand-Duché est de nationalité étrangère,
- avec les frontaliers, ils représentent 60 % de la population active,
- près de 40 % des enfants scolarisés au Grand-Duché sont étrangers.

«*Nous voulons rester ce que nous sommes*» disent nos amis luxembourgeois. *Nous aussi* répondent les 60.000 Portugais, les 20.000 Français, les 20.000 Italiens et toutes les autres communautés étrangères qui se sont établies au Grand-Duché.

Jusqu'à présent la cohabitation entre étrangers et Luxembourgeois n'a pas suscité de trop graves tensions. Les autorités luxembourgeoises travaillent en bonne intelligence avec les associations représentatives des communautés étrangères pour prévenir les conflits. Il existe certes un petit mouvement xénophobe au Grand-Duché mais - fort heureusement - il n'a pas pris une

grande ampleur. Je rappelle aux rares compatriotes qui le soutiennent qu'ils sont eux-mêmes des étrangers au Luxembourg.

Nos amis luxembourgeois s'interrogent cependant sur l'avenir de leur identité en constatant que les projections démographiques suggèrent que d'ici quelques années ils seront minoritaires dans leur propre pays. Ils s'inquiètent également des problèmes que peuvent susciter de nouveaux flux d'immigration, parfois clandestins, alimentés notamment par le conflit des Balkans.

Soyons réalistes. Il est illusoire de fermer hermétiquement nos frontières aux femmes et aux hommes qui fuient la guerre ou la misère et sont attirés par la prospérité de l'Europe alors qu'on les ouvre toutes grandes aux marchandises et aux capitaux. La réponse appropriée n'est pas de mettre en place un état policier pour traquer l'étranger en situation irrégulière, mais de concevoir une politique cohérente d'intégration et de renforcer - sur le plan européen - les initiatives communes en faveur de la paix et de la coopération économique avec les pays en retard de développement.

Les «étrangers» de la première génération qui vivent depuis de nombreuses années au Grand-Duché sont - comme les Luxembourgeois - attachés à leurs origines et à leur langue maternelle. Ils ne souhaitent pas renoncer à leur nationalité pour être reconnus comme des citoyens à part entière, même s'ils acceptent que leurs enfants prennent la nationalité luxembourgeoise. Il en est de même dans tous les pays du monde.

Alors continuons avec nos amis luxembourgeois à faire de notre lieu de vie commune le creuset de la citoyenneté de l'Union.

C'est pourquoi l'adfe a pris une part active à la Conférence nationale des étrangers organisée par le gouvernement luxembourgeois le 17 février dernier.

Billet d'humeur

Que dire des résultats des municipales ? Paris n'est pas le centre de la France et la province, que le politiquement correct appelle désormais “les régions”, a sûrement apprécié d'entendre de quelques-uns que seuls les résultats de la capitale avaient de l'importance!

Les ambitions personnelles ont fait oublier les engagements pris sur le non-cumul des mandats; les citoyens l'ont appliqué dans les urnes aux dépens de certain(e)s. D'autres ont compris un peu tard que les électeurs ou une ville ne sont pas leur propriété.

Cessons de diaboliser ceux qui n'ont jamais vendu leur âme et qui ont bénéficié du report de voix d'anciens électeurs du FN qui n'ont fait que revenir vers leur couleur d'origine, qu'elle ait été rouge, rose ou bleue. L'important est le recul des partis infréquentables.

Ce qui m'inquiète ce sont les abstentionnistes: les catégories sociales les plus populaires, ceux dont les revenus sont les plus modestes et les jeunes ne se retrouvent ni dans les partis de droite ni dans ceux de gauche. Il ne suffit pas de parler “chébrant” ou d'inviter quelques groupes à la mode pour se faire entendre de toute une catégorie de la population qui vit mal au quotidien. Il est urgent d'aller sur le terrain d'écouter et d'écouter encore, sans a priori et en toute humilité. Car la gauche ne gagnera pas contre la droite populiste et sécuritaire si elle se cantonne à ses ordinateurs et à ses analyses théoriques. La démonstration par les chiffres n'a jamais gagné sur l'intelligence du cœur qui n'est pas l'apanage d'un seul parti.

Une enquête Ipsos révèle que la sécurité arrive très largement en tête des inquiétudes des Français (56%). Il convient dès lors de se rappeler les paroles d'un auteur au delà de tout soupçon: “A partir du moment où une population a peur, c'est la réalité de la peur qui doit être prise en considération plus que la réalité de la menace”¹.

Serge Lustac

Anita Petersheim

¹Amin Maalouf “Les identités meurtrières”



Entretien avec Guy Penne

Le Sénateur Guy Penne est le président de l'association démocratique des Français à l'étranger (Adfe). Il a accordé un entretien au RdC en marge de la réunion de la Commission des affaires parlementaires de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie à laquelle il a participé à Luxembourg les 27 et 28 mars dernier.

RdC : Quel est le rôle de l'assemblée parlementaire de la francophonie ?

G.P. : C'est au Luxembourg que s'est tenue en mai 1967 l'assemblée constitutive de l'Association internationale des parlementaires de langue française. Elle réunissait alors les délégués de 23 sections issues des Parlements d'Afrique, d'Amérique, d'Asie, d'Europe et d'Océanie. Elle s'est transformée depuis en Assemblée parlementaire de la Francophonie et compte aujourd'hui 59 sections.

La langue française, la Francophonie est perçue comme un espace de liberté et pour certains pays comme une aire de sécurité. Notre assemblée constitue le lien démocratique entre les gouvernements et les peuples de la Francophonie.

Elle exprime des avis et des recommandations à la Conférence ministérielle de la Francophonie, au Conseil permanent de la Francophonie et intervient devant les chefs d'Etat lors des sommets.

Notre assemblée est aussi un lieu d'échange de bonnes pratiques. Nous apportons une aide aux parlements des jeunes démocraties par des actions de formation, par la mise en place de services de documentation, etc. : organiser les travaux des commissions parlementaires, produire un journal officiel, ce n'est pas si simple que cela !



RdC : Vous êtes au Sénat le rapporteur du budget des relations culturelles extérieures et de la Francophonie. Que pensez-vous de l'action de la France dans ce domaine ?

G.P. : L'action culturelle extérieure de la France représente environ 30 % du budget des Affaires étrangères qui est malheureusement faiblement doté puisqu'il représente à peine 1% du budget de la nation. Une partie importante des moyens disponibles pour ces actions est absorbée par l'enseignement français à l'étranger. Les 270 établissements du réseau de l'Agence pour l'enseignement du Français à l'étranger (l'AEFE) accueillent aujourd'hui 158.500 élèves dont 66.500 enfants français de l'étranger. Il convient de relever l'effort important accompli depuis 1998 en faveur des bourses accordées aux compatriotes qui fréquentent des établissements français à l'étranger : leur dotation progressera encore de 4,31 % en 2001. Cependant, les frais d'écologie ne cessent d'augmenter en raison notamment du poids des recrutés locaux entièrement à la charge des établissements et donc des familles. La diver-

sité des statuts des enseignants de nos établissements à l'étranger conduit à des inégalités choquantes. La nécessaire réforme de l'AEFE ne pourra s'accomplir à coût nul. Il me semble souhaitable que le ministère de l'Education nationale contribue à financer la scolarisation des jeunes français dans les établissements de l'agence.

RdC : Vous êtes le président de l'association démocratique des Français à l'étranger (adfe). Quelles sont les priorités de l'association ?

G.P. : Sur le plan mondial l'accès à un enseignement de qualité et la protection sociale des Français qui vivent à l'étranger demeurent les deux principales priorités de l'adfe. La sécurité des compatriotes qui vivent dans des zones de conflits est une priorité importante dans certains pays.

Localement, chaque section définit les priorités de son action en fonction des besoins.

Un autre dossier actuellement à l'étude est l'amélioration de la représentation politique des Français de l'Etranger qui s'exprime aujourd'hui par l'élection de délégués au Conseil Supérieur des Français de l'Etranger (CSFE) dont les membres élus constituent le collège qui désigne les douze sénateurs représentant les Français établis hors de France.

Une commission temporaire du CSFE travaille sur ces questions. Elle publiera un rapport d'étape en septembre prochain. Le rapport final sera remis au gouvernement en 2002.



LA SEPARATION DE CORPS ET LE DIVORCE

Tandis que la séparation de corps ne dissout pas le mariage et ne met fin qu'au devoir de cohabitation et, par voie de conséquence, à l'obligation d'assistance, le divorce quant à lui met fin de manière définitive au mariage et à ses obligations (devoir de cohabitation, devoir de fidélité, devoir d'assistance). La séparation de corps entraîne toujours la séparation de biens.

La séparation de corps est l'état de deux époux qui, par décision judiciaire, ont été dispensés de l'obligation de vie commune. La séparation de corps se distingue de la séparation de fait qui, quant à elle, vise le cas de deux époux qui ont décidé de ne plus vivre ensemble.

La séparation de fait n'est ni reconnue ni organisée par la loi.

De plus en plus rares sont les séparations de corps prononcées par les juridictions luxembourgeoises.

En revanche, le divorce touche en moyenne un couple sur trois.

1. Quel est le tribunal territorialement compétent pour prononcer la séparation de corps et le divorce?

C'est le tribunal du dernier domicile commun des époux qui est compétent ou, à défaut, le tribunal du domicile de la partie contre qui son conjoint demande la séparation de corps ou le divorce.

Il est important de savoir que la nationalité des époux n'a aucune incidence sur le tribunal territorialement compétent.

Ainsi deux époux de nationalité française qui ont leur domicile au Grand-Duché de Luxembourg peuvent y divorcer.

2. Quelle est la loi régissant la séparation de corps et le divorce ?

Lorsque les époux sont de la même nationalité, c'est la loi na-

tionale commune des époux qui régira leur séparation de corps ou leur divorce.

Ainsi un tribunal luxembourgeois saisi d'une demande en séparation de corps ou en divorce entre deux ressortissants français appliquera la loi française.

En conséquence, les tribunaux luxembourgeois sont régulièrement amenés à appliquer les lois étrangères.

Il est toutefois fondamental de préciser que la loi étrangère commune aux époux ne doit pas être contraire à l'ordre public international.

Ainsi, il a notamment été jugé qu'une loi étrangère est contraire à l'ordre public lorsqu'elle accorde au mari seul le droit de divorcer et ceci sans motif, ce qui revient à lui conférer le droit de répudier son épouse.

Une telle conception, qui viole l'égalité de l'homme et de la femme devant la loi, heurte l'ordre public international, puisqu'elle est contraire à la déclaration universelle des droits de l'homme. Confrontées à ce cas, les juridictions luxembourgeoises écartent la loi étrangère et y substituent la loi luxembourgeoise.

Si cependant les époux sont de nationalités différentes, leur séparation de corps ou leur divorce est régi par la loi de leur domicile effectif commun ou, à défaut, par la loi du tribunal devant qui la procédure est introduite.

Par application de cette règle, une séparation de corps ou un divorce entre deux époux l'un français et l'autre d'une nationalité différente peut être régi par la loi

luxembourgeoise et être reconnu dans leur pays respectif.

3. Une demande en séparation de corps peut-elle être convertie en divorce?

Après un certain délai qui varie selon les législations, si les époux ne se sont pas réconciliés, chacun pourra demander en justice la conversion de la séparation de corps en divorce.

4. Est-ce que le tribunal peut prononcer la séparation de corps ou le divorce de plano?

Cette question ne vise pas le divorce par consentement mutuel. Celui-ci ne fait apparaître aucune cause de désunion. Il est régi par la volonté commune des époux, sous réserve du respect de la loi.

Dans les autres cas, lorsque l'époux qui est demandeur en divorce ou en séparation de corps dispose de preuves préconstituées (attestation testimoniale écrite, certificats médicaux, rapport d'enquête sociale, certificat de résidence, décisions pénales, etc.) qui démontrent le bien-fondé de sa demande en séparation de corps ou en divorce, la juridiction saisie peut prononcer la séparation de corps ou le divorce de plano, c'est-à-dire sans ordonner des mesures d'instruction telle l'audition sous la foi du serment de témoins par voie d'enquête. L'avantage d'une telle procédure outre sa rapidité est d'éviter aux parties de débattre devant des tiers des causes de leur désunion.

(La suite dans notre prochain numéro)

Barbara Koops



**du caractère,
une bonne impression**

POLYPRINT

livres - brochures - magazines - affiches
dépliants - feuillets - cartes - fardes - dossiers

tél.: 54 13 82 - fax: 54 13 87 - ISDN: 54 13 82 201
e-mail: polyprint@vo.lu - web: www.polyprint.lu



Le Républicain gourmand

Un petit tour au **Septième Art**, ouvert en septembre dans l'une des zones industrielles de la commune de Contern, à un kilomètre de l'aéroport à vol d'oiseau. Curieux endroit pour exercer une activité où la convivialité a son gros grain de sel à ajouter ? Non. Outre qu'il y a d'heureux précédents (par exemple « Le Dauphin » de Ch. Vohmann à Toul, dans un autre registre), ce choix s'explique par la proximité de quatre studios de cinéma. Ce qui devait être au départ une cantine d'entreprises est rapidement devenu une brasserie-restaurant recommandable. Le cadre : un vaste rectangle en rez-de-chaussée, dont l'ambiance tient autant à la clientèle qu'à son aménagement fonctionnel. Le service : accueillant (Jérôme et Christèle). La cuisine : bien faite. Le chef Thierry (comme son associé Jérôme) a notamment fait le conservatoire du groupe « les espaces saveurs » (Come et Più di prima, la Mirabelle, Goethe Stuff, le petit Valentin et le tout nouveau « Gusto » à Esch-sur-Alzette) et ceux du Clairefontaine et de feu Le Saint-Michel. Ca vous va ? Le civet de chevreuil ainsi, un plat du jour parmi d'autres (cet hiver), reste parfaitement moelleux, mariné qu'il est, alors que l'on a vu plus d'une fourchette se casser les dents sur ce genre de mets. Le margret de canard aux olives, essayé tout récemment, était parfait. Les formules : le midi, un buffet et un plat du jour (viande, et/ou poisson le vendredi) et une carte courte mais bonne (bien sûr), qui change selon l'humeur



Pour recevoir gratuitement le
Républicain du Coin renvoyez le
coupon ci-dessous à l'Adfe
BP-1526, L-1015 Luxembourg

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Notre fichier est utilisé aux seules fins de vous informer. Vous pouvez à tout moment demander la correction ou le verrouillage des informations qui vous concernent.



du chef, avec actuellement 4 entrées de 290 à 410 Luf (ravioles des Royans aux champignons), 6 plats chauds de 440 à 690 Luf (pavé de sandre rôti à la provençale) et 6 desserts, de 140 à 180 Luf et les suggestions. Ne pas oublier les plats végétariens. Le soir (réserver) : la carte et les suggestions. Vins au verre (en bouteille aussi !). Party service. Parking devant la porte et possibilité (demandez aux Artistes Associés) de visiter les studios voisins (prochaines productions en avril). 8 rue de l'Etang, Contern. ☎ : 26 35 34 300

Nouvelles du front :

Restons dans les références cinématographiques : ce n'est pas... au hasard, **Balthazar**, que tu figures aussi dans ce numéro. Nouveau « Café Resto », comme tu t'intitules toi-même, ouvert il y a moins d'un mois, tu n'as pas eu besoin de faire ton cinoche pour convaincre la tablée des cinq joyeux(se) qui t'ont testé pour le RdC. Tu mériterais de plus longs développements, mais je ne veux pas attendre notre prochaine parution pour te recommander à nos lecteurs. Chers amis, vous trouverez le **Balthazar** au 19 de la rue de Chimay (ou rue des Rois Mages, sous son nom luxembourgeois) au centre de Luxembourg-Ville. Cuisine (du chef Thierry Finet) traditionnelle française, spécialités portugaises et pizzas sorties d'un magnifique et imposant four en céramique blanche (nous sommes dans une ancienne boulangerie). C'est tout bon et copieux : plat du jour à 320 Luf (380 avec une entrée et un dessert), plats de 220 à 520 Luf, 750 pour les gambas à la plancha. Petit-déjeuner à partir de 7h30 ; cuisine de 11h30 à 22h30 ; Fermé à 23h30. Happy Hours de 17h30 à 18h30. Ouvert tous les jours. ☎ : 26 20 36 03

La Salsa vient de s'installer au 1, rue du Nord et le **Beaujolais** (Place d'Armes) s'est refait une beauté.

Alami-avril, découvrez-vous une création gastro/brasserie qui pourrait s'appeler (?) **Le Champ des Roses**. En tout cas, ce sera au 14 de la rue J. Phillipart à Rodange.

Pee-Wee

L'agenda du coin

MUSIQUE

Maxime Le Forestier (en collaboration avec le Centre Culturel français et l'Association Victor Hugo), 19 avril à 20 h, Conservatoire de Musique de Luxembourg ☎ 47 08 95.

Festival d'Echternach, 11 mai au 4 juillet ☎ 72 99 40
<http://www.echternachfestival.lu>

Festival de Wiltz, 29 juin au 5 août ☎ 95 81 45
<http://www.festivalwiltz.online.lu>

THÉÂTRE

La contrebasse, de Patrick Süskind, 11, 12, 19, 21, 26, 27, 28 avril et 3, 4, 5, 10 et 11 mai, 20.30, T.O.L., 143 route de Thionville, Luxembourg ☎ 49 31 66.

Faut pas payer, de Dario Fo, 17, 18, 20, 21 avril à 20 h, 19, 22 à 18.30, Théâtre du Centaure ☎ 22 28 28.

D'où venait ton feu, de Strindberg (dans le cadre de la présidence suédoise de l'Union) 21, 22 et 23 mai, Théâtre des Capucins ☎ 47 08 95.

EXPOSITIONS

Luxembourg, les Luxembourgeois, jusqu'au 14 octobre, Musée d'histoire de la Ville de Luxembourg, 14 rue du St Esprit, Luxembourg.

Parfum (en collaboration avec le Comité français du Parfum), 11 mai au 26 août, Natur Musée, 25 rue Münster, Luxembourg

Mougins Frères. Esthètes du Feu - céramiques Art Nouveau et Art Déco, 5 mai au 15 juillet, Villa Vauban, 18 av. E. Reuter, Luxembourg.

Calendrier non garanti. Vérifiez les dates auprès des organisateurs.

Le Républicain du Coin, n°18

Publication trimestrielle éditée par l'Association démocratique des Français à l'étranger.

Ont participé à ce numéro :

Barbara Koops, Annie et Serge Lustac, Anita Petersheim et Henri-Pierre Saunier.

Imprimerie Polyprint

44, rue du Canal
L-4050 Esch-sur-Alzette
P/S.324